CABESTAN FORMATION
LA FORMATION VRAIMENT PROFESSIONNELLE

Formation des représentants de proximité du CSE | 1 jour

Code module : 186 - **Version :** 3

Durée : 1 jour (7 heures)
Composition du groupe : De 2 à 12 personnes
Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :
- ✅ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✅ Intra en classe distancielle
- ❌ Inter présentiel
- ❌ Inter en classe distancielle

Public : Représentants de proximité désignés par le CSE

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :
- Connaître les contours de la fonction de représentant de proximité définies par le Code du Travail et l'accord de mise en place du comité social et économique
- S'approprier les missions des représentants de proximité
- Savoir rédiger des questions et réclamations claires

Méthodes pedagogiques :
- Exposé et apports théoriques
- Travail d'échanges avec les participants
- Etudes de cas et mises en situation
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations,
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :
- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :
- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :
- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :
- Feuille de présence émargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :
- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :
- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Cette formation représentant de proximité est très particulière car son programme pédagogique dépendra des contours de la mission de représentant de proximité que l'accord de mise en place de votre CSE aura dessinés, dans le cadre de l'article L2313-7 du Code du Travail.
Le programme ci-dessous est donc indicatif et devra être adapté au cas le cas.

PROGRAMME

1- Comprendre le CSE et la mission de représentant de proximité
- Pourquoi une formation représentant de proximité spécifique ?
- Fonctionnement général des instances représentatives du personnel, et notamment du comité social et économique
- Les représentants de proximité, à rapprocher des anciens délégués du personnel
- Les missions des représentants de proximité, différentes de celles des délégués syndicaux
- Communication entre les représentants de proximité, le CSE, l'inspection du travail
- Le contenu de l'accord qui établit la présence de représentants de proximité

2- Identifier les différentes missions des représentants de proximité
- La mission générale d'acteur du dialogue social et d'amélioration des conditions de travail
- La rédaction et la présentation des réclamations des salariés (à l'employeur ou au CSE selon le cas) :
  - Exercices
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires encadrées par le droit du travail :
  - Mises en situations
- La prévention et la surveillance des risques physiques et psychiques
- Le droit d'alerte et le droit de retrait
- Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête
- Le rôle des représentants de proximité en matière d'activités sociales et culturelles

3- Connaître les moyens à la disposition des représentants de proximité
- Le mandat des représentants de proximité
- Les heures de délégation et leur utilisation
- La protection spéciale des représentants du personnel

4- Participer aux réunions des représentants de proximité
- La préparation des réunions
- Le déroulement des réunions
- Le suivi des réponses apportées